



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/63
26 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
(SUIVI DE LA DÉCISION 50/41)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

I INTRODUCTION

1. Ce compte rendu est présenté par le Secrétariat en guise de suivi à la décision du Comité exécutif de « réexaminer la question du nombre des réunions du Comité exécutif à la 53^e réunion, à la lumière des orientations fournies par la dix-neuvième Réunion des Parties » (décision 50/41). La décision demandait ensuite au président du Comité exécutif d'obtenir l'appui de la dix-neuvième Réunion des Parties pour changer son mandat et lui accorder la souplesse nécessaire pour modifier le nombre de fois qu'il doit se réunir.

2. Le nombre de réunions annuelles du Comité exécutif est à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif depuis la 44^e réunion, en 2004. Le Secrétariat a préparé trois documents de discussion sur le sujet. Le premier (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69), proposé à la 44^e réunion, examinait la possibilité de réduire le nombre de réunions du Comité exécutif de trois à deux et présentait un projet de procédure d'approbation intersessions dans le cas où il n'y aurait que deux réunions par année. Le deuxième document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/48), proposé à la 45^e réunion, proposait une analyse financière de la réduction du nombre de réunions. Le troisième document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/56), proposé à la 50^e réunion, en 2006, proposait un compte rendu de l'évaluation de la charge de travail du Comité exécutif et soulevait plusieurs questions aux fins de discussion par le Comité exécutif, notamment la nécessité de faire amender le mandat du Comité exécutif par la Réunion des Parties.

3. Dans sa décision XIX/11, la dix-neuvième Réunion des Parties accorde au Comité exécutif la souplesse de se réunir deux ou trois fois par année, à son choix, éliminant ainsi l'obstacle juridique empêchant le Comité exécutif de se réunir deux fois par année. Il ne reste qu'à déterminer si la charge de travail du Comité exécutif peut être abattue en deux réunions par année au lieu de trois.

4. Afin de répondre à cette question, ce document examinera d'abord le statut quo des programmes existants et il analysera ensuite les conséquences de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties sur la charge de travail du Comité exécutif, surtout au cours des deux prochaines années. Ce document propose plusieurs choix pour examen par le Comité exécutif.

II LES PROGRAMMES EXISTANTS

5. Le Secrétariat a établi une méthode d'analyse de la charge de travail du Comité exécutif dans le premier document présenté à la 44^e réunion du Comité exécutif, en se fondant sur une série d'indicateurs quantifiables et qualitatifs. Une quantification par chiffres, telle que le nombre de projets de renforcement des institutions, est utilisée, si possible, pour évaluer la charge de travail. Une quantification de « élevé » ou « faible », accompagnée d'une courte explication dans la colonne « commentaires », est utilisée pour les activités qui ne se prêtent pas à une quantification par chiffres. Les critères visant à évaluer la complexité de la tâche tiennent compte de l'existence de politiques et de lignes directrices. Lorsqu'il existe des politiques et des lignes directrices claires, comme par exemple l'admissibilité des projets individuels à une assistance

financière, la complexité est jugée « faible » et lorsque les lignes directrices sont en voie d'élaboration, la complexité est jugée « élevée ».

6. L'annexe I propose un compte rendu des changements depuis la 50^e réunion, en novembre 2006. Il révèle qu'il existe des lignes directrices ou des politiques claires pour presque toutes les activités en cours du Fonds multilatéral. Il n'y a qu'une exception, à savoir le besoin de continuer à peaufiner et à rationaliser les instruments de surveillance des accords pluriannuels en cours afin d'offrir une assistance dans un délai qui réduira les risques de non-conformité.

7. Quant aux activités restantes à financer, elles consistent surtout en des plans de gestion de l'élimination finale dans les pays à faible volume de consommation qui n'ont pas encore été examinés par le Comité exécutif. Il y en a 53, dont 22 présentés à la 53^e réunion du Comité exécutif. Les autres éléments de financement consistent en des tranches annuelles des 105 accords pluriannuels en cours, environ 70 projets de renforcement des institutions par année et environ 170 activités de programmes de travail en 2007, qui consistent surtout en des préparations de projets pour les études sur les HCFC.

8. Il est important de faire la distinction entre la charge de travail du Secrétariat et la charge de travail du Comité exécutif lors de l'évaluation quantitative de la charge de travail du Comité exécutif, comme expliqué dans le document présenté à la 50^e réunion. Ce sont les questions en suspens portant sur les politiques, les projets et les programmes qui exigent du temps et de l'énergie, et augmentent, par le fait même, la charge de travail du Comité exécutif. À titre d'exemple, la présentation de 100 propositions de projet à une réunion est une mesure de la charge de travail du Secrétariat car ce dernier doit examiner chacun des projets et présenter ses recommandations au Comité exécutif. S'il ne reste que deux questions en suspens recommandées pour un examen individuel après l'examen par le Secrétariat, ces deux projets représentent la charge de travail du Comité exécutif pour approbation à la réunion, car ces projets pourraient donner lieu à un long échange de points de vue entre les membres, et l'assistance des agences d'exécution et du Secrétariat pourrait être requise. Ces deux projets pourraient exiger du temps, pendant que les 98 autres projets seraient traités en masse dans une décision accordant l'approbation générale.

9. Malgré les chiffres, le Fonds doit offrir une assistance opportune afin d'éviter que les pays soient en situation de non-conformité. C'est un défi de taille en 2008, car les résultats de la mise en œuvre de la mesure de réglementation pour la réduction de 85 pour cent des CFC en 2007 sont connus. Par conséquent, tout projet de passer à deux réunions par année en 2008 doit comprendre un mécanisme pour répondre aux besoins urgents d'assistance entre les réunions. Le règlement de fonctionnement du Comité exécutif prévoit une procédure de traitement des demandes de financement entre les sessions. Cette procédure, et la possibilité de mettre sur pied une procédure d'approbation intersessions fondée sur un niveau d'autorité déléguée prédéfini accordé au Chef du Secrétariat, ont aussi été examinées dans le document présenté à la 44^e réunion.

III CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION XIX/6 DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DES PARTIES

10. Dans sa décision XIX/6, la Réunion des Parties confie au Comité exécutif le mandat d'élaborer des lignes directrices de financement pour accélérer l'élimination de la production et de la consommation des HCFC dans les pays visés à l'article 5, conformément à un calendrier révisé. Il y a plusieurs questions difficiles à résoudre, comme mentionné dans le document « Choix possibles pour l'évaluation et la définition des coûts différentiels admissibles des activités d'élimination de la consommation et de la production de HCFC (suivi de la décision 52/4) » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/60), comme par exemple la date butoir de l'admissibilité au financement, les reconversions de deuxième stade et la nécessité d'intégrer les avantages climatiques et l'efficacité énergétique en plus de la protection de la couche d'ozone dans les incidences environnementales afin de mesurer le rapport coût-efficacité de l'élimination. Bien que le Secrétariat ait présenté des propositions de travail technique supplémentaire afin d'aider le Comité exécutif à trouver des solutions, il faut aussi reconnaître que celles-ci pourraient exiger de longues discussions et des négociations de la part des membres du Comité exécutif afin d'en venir à un consensus. Si les choses se passent comme prévu, à savoir que le groupe d'experts que convoquera le Secrétariat (avec l'accord du Comité exécutif) réalisera de bons progrès et que les discussions du Comité exécutif aboutiront à un consensus sur les questions difficiles à la deuxième réunion de 2008, le Comité exécutif pourrait avoir formulé le cadre d'orientation de base pour le financement de l'élimination du HCFC et serait prêt à donner le feu vert aux agences d'exécution pour la préparation des plans de gestion, des projets et des programmes d'élimination des HCFC.

11. Dans le contexte de la charge de travail du Comité exécutif pour l'année 2008, cela signifie que si tout n'est pas réglé à la 54^e réunion, le Comité exécutif aura besoin de temps vers le milieu de l'année pour régler des questions entourant les lignes directrices du financement des HCFC. Si le Comité exécutif décide de se réunir que deux fois par année, l'examen des questions entourant les HCFC arriverait au même moment que la deuxième réunion de l'année, en vertu d'un mandat à trois réunions, sauf que dans le cas qui nous préoccupe, il s'agirait d'une réunion spécialisée sur les HCFC seulement. L'ordre du jour et la durée de la réunion pourraient être plus courts et les documents seraient moins nombreux.

12. Le Secrétariat tient toutefois à mentionner qu'il n'est pas possible d'évaluer avec exactitude les conséquences du programme de financement des HCFC sur la charge de travail du Comité exécutif après 2009 car il y a trop d'impondérables liés aux résultats des délibérations du Comité exécutif sur les politiques de financement, dont le temps que mettront les pays à préparer les plans de gestion de l'élimination des HCFC et d'autres activités telles que les études sur les HCFC, l'accès aux technologies de remplacement, les politiques et les modalités de financement (projets individuels, plans nationaux/sectoriels d'élimination) et les capacités de prestation des agences d'exécution et du Secrétariat. Il faut aussi tenir compte du rythme de financement qu'adopterait le programme de financement des HCFC et l'envergure annuelle du programme. Tous ces points se préciseront au cours des deux prochaines années, et il sera ensuite possible d'évaluer la charge de travail annuelle du Comité exécutif avec plus de précision, et le nombre de fois par année que le Comité exécutif doit se réunir après 2009.

IV CHOIX

Pour 2008 ou 2009

Premier choix :

13. Le maintien du statut quo de trois réunions par année.

Deuxième choix :

14. Tenir deux réunions à date fixe (première réunion en mars/avril et deuxième réunion en octobre/novembre) et maintenir la possibilité de tenir une troisième réunion spécialisée vers le milieu de l'année, si nécessaire.

15. Le tableau 1 propose une analyse du pour et du contre des deux choix proposés :

Tableau 1

	Pour	Contre	Action requise
1^{er} choix	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les désagréments du changement de trois à deux réunions et l'obligation de réorganiser l'ordre du jour en conséquence. • Maintenir le système établi pour l'examen et la surveillance des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de changement dans le nombre de réunions par année liées au Protocole. • Possibilités réduites d'optimiser l'efficacité du fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune.
2^e choix	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de réaliser les programmes d'activités existants de façon efficace. • Créer la possibilité d'une réunion spécialisée, au besoin, comme par exemple pour discuter des lignes directrices de financement des HCFC ou tout autre point découlant des approbations intersessions et autres questions. • La réunion spécialisée (la deuxième de l'année) exigerait un ordre du jour plus court, serait de plus courte durée et exigerait moins de documentation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y aurait une réunion de moins pour discuter de surveillance et de questions financières. • Les inconvénients de réorganiser les ordres du jour en fonction de deux réunions par année au lieu de trois. • La nécessité de diviser le progrès annuel en progrès semestriel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation de l'ordre du jour des deux réunions ordinaires où les rapports périodiques seraient examinés aux deux réunions, les activités de fonctionnement seraient examinées à la première réunion et les données financières seraient déclarées à la deuxième réunion. (Un exemple de l'ordre du jour est joint à l'annexe II.) • Application de la procédure d'approbation intersessions actuelle ou élaboration d'une nouvelle procédure accordant une autorité déléguée fixe au Chef du Secrétariat.

ANNEX I: UPDATED ASSESSMENT OF THE WORKLOAD OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Item	Burden			Complexity			Comments			
	Now	2004	2006	2007	2004	2006	2007	2004	2006	2007
Policies development and planning										
• Guideline on project eligibility	Low	Low	Low	Low	Low	Low	Generally well established: issues will arise with application of guidelines	Same as 2004	Same as 2004 and 2006	
• Resources management and allocation for business planning	High	High	High	High	High	High	Criteria to balance between the need for acceleration from approved MYAs and the need for compliance in accordance with Montreal Protocol schedule	The balance between need for acceleration and need for compliance is less compelling. The current challenge is the balance between compliance and forward-looking planning on HCFCs, ODS destruction, etc.	Continued challenge in handling balance between compliance and forward-looking planning on HCFC and destruction	
• Assistance to LVCs	High	High	High	High	High	High	Replenishment of over 80 RMPs in LVC prior to 2007	Guidelines on funding TPMP approved at 45 th Meeting. Current challenge is to have about 60 TPMPs submitted and approved for assistance to LVCs beyond 2007.	Number of remaining unfunded TPMPs comes down to 53 including 22 submitted to 53 rd Meeting	
Project implementation										
• Project level monitoring	Low	Low	Low	Low	Low	Low	Well established	Well established and most of stand-alone projects are being completed.	Same as 2004 and 2006	
• MYA monitoring	High	High	High	High	High	High	Criteria under development	Guidelines on verification of national consumption targets for MYAs approved at 46 th Meeting. Further refinement and streamlining reporting and monitoring needed.	Continued need for refining and streamlining monitoring and reporting	
• Compliance monitoring	High	High	High	High	High	High	New indicators and systems needed	Revised country programme reporting format approved at 46 th Meeting to enable improved compliance monitoring. Further refinement is needed.	Continued need for refining and streamlining monitoring and reporting	
Project approvals (on an annual basis)										
• Country programme updates	4-5	4-5	0	Low	Low	Low	Well established	Same as 2004.	Same as 2004 and 2006	
• Institutional strengthening and renewals	70	70	61	Low	Low	Low	Well established	Policies and guidelines well established.	Same as 2004 and 2006	
• On-going MYAs	55	85	105	High	High	High	Criteria for monitoring under development	Guidelines on verification of national consumption targets for MYAs approved at 46 th Meeting. Further refinement and streamlining reporting and monitoring needed.	Close monitoring needed in 2008 and beyond for compliance with 85% and final phase-out	
• New MYAs & TPMPs	30	63	53 ⁽¹⁾	High	High	High	No uniform cost-effectiveness thresholds for MYAs, although with a good number of precedents	Good experience in approving MYAs in non-LVCs. Guidelines on funding TPMP approved at 45 th Meeting.	Still need attention although number has come down	
• RMPs LVC replenishment	86	20	0 ⁽²⁾	High	High	High	Criteria to be designed	Good experience in approving MYAs in non-LVCs. Guidelines on funding TPMP approved at 45 th Meeting.	Replaced by TPMPs	
• Work programmes and amendments	50	50	27	Low	Low	Low	Well established for project preparation	Policies and guidelines for project preparation well established.	Same as 2004 and 2006	

⁽¹⁾ Including 22 submitted to the 53rd Meeting.⁽²⁾ Converted to TPMP.

Annex I

The table above provides an update of the assessment of the workload of the Executive Committee which was included in the paper submitted by the Secretariat in 2004 and 2006. The update is shown in the column “2007” while the original is indicated in the columns “2004” and “2006”. The criteria used in the assessment remain the same and are reproduced below.

To assess the level of workload, quantification by number, such as the number of institutional strengthening projects, is provided where possible. For those activities where quantification by number is not possible, a “high” or “low” rating is given with a short explanation in the “comments” column. For the assessment of complexity, the criteria applied relate to the availability of established policies and guidelines. Where clear policies and guidelines exist, for instance for the funding eligibility of individual projects, the complexity is classified as “low”, and where the guidelines are still developing the complexity is determined to be “high”.

Annex II

ILLUSTRATIVE AGENDAS

Illustrative agenda (1st Meeting of the year)

No.	Item	Number of projects (where applicable)	Annotations (where necessary)
1.	Opening of the meeting		
2.	Organizational matters:		
	(a) Adoption of the agenda		
	(b) Organization of work		
3.	Secretariat activities.		
4.	Status of contributions and disbursements		
5.	Status of resources and planning:		
	(a) Report on balances returned from cancelled and completed projects		
	(b) Update on the implementation of the current year business plan		
	(c) Status/prospects of compliance		
6.	Programme implementation		
	(a) Evaluation reports from SMEO		As per annual work programme
	(b) Progress reports as at 31 December of previous year (operational part)		Due to the unavailability of finance data, reporting limited to operational activities
	(i) Consolidate progress report		
	(ii) Bilateral progress report		
	(iii) UNDP		
	(iv) UNEP		
	(v) UNIDO		
	(vi) World Bank		
	(c) Project implementation delays		Proposed for inclusion in the Status/prospects of compliance document
	(d) Annual tranche submission delays		Proposed for inclusion in update of the implementation of the current year business plan
	(e) Report on implementation of approved projects with specific reporting requirements		
7.	Project proposals		
	(a) Overview of issues identified during project review		
	(b) Bilateral cooperation	8	Based on 2007 data, assuming 50% be submitted to the 1 st Meeting
	(c) Work programme amendments	92*	Based on 2007 data, assuming 50% be submitted to the 1 st Meeting
	(i) UNDP		
	(ii) UNEP		
	(iii) UNIDO		
	(iv) World Bank		
	(d) Investment projects		Based on the 2007 data, assuming 50% be submitted to the 1 st Meeting
	- MYAs on-going	52	
	- MYAs new	27	
	- RMPs LVC	0	
8.	Country programmes and updates	0	Based on the 2007 data, assuming 50% be submitted to the 1 st Meeting
9.	Report of the production sector sub-subgroup		
10.	Policy issues (papers)	?	Cannot predict
11.	Other matters		
12.	Adoption of the report		
13.	Closure of the meeting		

* includes requests for HCFC surveys

Annex II

Illustrative agenda (2nd Meeting of the year)

No.	Item	Number of projects (where applicable)	Annotations (where necessary)
1.	Opening of the meeting		
2.	Organizational matters:		
	(a) Adoption of the agenda		
	(b) Organization of work		
3.	Secretariat activities.		
4.	Status of contributions and disbursements		
5.	Status of resources and planning for the current year business plans:		This is intended to provide an update of the implementation of the current year business plans after the 1 st Meeting of the year.
	(a) Report on balances returned from cancelled and completed projects		
	(b) Update on the implementation of the current year budget		
	(c) Status/prospects of compliance		
6.	Programme implementation		
	(a) Consolidated project completion reports		
	(b) Evaluation reports from SMEO		As per the annual work programme
	(c) Draft monitoring and evaluation work programme of following year		
	(d) Report on implementation of approved projects with specific reporting requirements		
	(e) Evaluation of the business plans of the previous year		
	(f) Report on implementation delays		Proposed for inclusion in the Status/prospects of compliance document
	(g) Annual tranche submission delays – proposed for inclusion in 5(b)		Proposed for inclusion in update of the implementation of the current year business plan
7.	Financial matters:		
	(a) Accounts of the Multilateral Fund for the previous year		
	(b) Reconciliation of accounts		
	(c) Financial part of the progress reports as at 31 December previous year		
	(d) Proposed Secretariat budget		
8.	Project proposals		
	(a) Overview of issues identified during project review		
	(b) Bilateral cooperation	8	Based on the total number of proposals from 2007, 50% distributed to the 2 nd Meeting
	(c) Amendments to work programmes - current year	92*	Includes institutional strengthening project preparation
	(d) Investment projects		
	- MYAs on-going	53	According to schedules in on-going MYAs, and business plan forecast and assume that 50% submitted to the 2 nd Meeting
	- MYAs new	27	
9.	Country programmes and updates	0	Based on 2007 numbers
10.	Report of the production sector sub-subgroup		
11.	Policy issues	?	Cannot predict
12.	Business planning for the following year		
	(a) Financial planning for the triennium		
	(b) Three-year phase-out plan (rolling forward by one year)		
	(c) The Multilateral Fund business plan in the new year		
	(d) Business plans of the implementing agencies		
	(i) Bilateral agencies		
	(ii) UNDP		
	(iii) UNEP		
	(iv) UNIDO		
	(v) World Bank		
	(e) Work programmes of the new year		
13.	Report of the Executive Committee to the Meeting of the Parties		
14.	Other matters		
15.	Adoption of the report		
16.	Closure of the meeting		

* includes requests for HCFC surveys